



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2008/4  
27 mars 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Comité directeur CEE pour l'éducation  
au développement durable

Troisième réunion  
Genève, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2008  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE GROUPE D'EXPERTS  
DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉDUCATION  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapport établi par le Président du Groupe d'experts  
avec le concours du secrétariat<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis après la date limite officielle en raison des dates de la dernière réunion du Groupe d'experts.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 6	3
I. CRITÈRES DE QUALITÉ .....	7 – 9	4
II. INDICATEURS RELATIFS À L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	10 – 14	5
III. DESCRIPTEURS.....	15 – 16	6
IV. BONNES PRATIQUES .....	17 – 18	7
V. QUESTIONS DIVERSES.....	19 – 20	7
VI. RECOMMANDATIONS.....	21 – 23	8

Annexes

I. Critères permettant d'évaluer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable .....	10
II. Modèle proposé pour la présentation de l'ensemble de descripteurs.....	14

## Introduction

1. Le Groupe d'experts, créé par une décision adoptée à la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 2005), a été chargé d'élaborer des indicateurs permettant de mesurer les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). Les experts des pays et organisations ci-après ont participé à ses travaux: Allemagne, Arménie, Autriche, Canada, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie et Suède; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Groupe de travail intergouvernemental d'Asie centrale sur l'éducation à l'environnement et l'éducation au développement durable, réseau ENSI (Environment and Schools Initiatives) et ECO-Forum européen (réunion d'organisations citoyennes pour l'environnement). Le Groupe d'experts était présidé par M. Roel van Raaij (Pays-Bas).

2. À sa deuxième réunion, le Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable a accueilli avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Groupe d'experts et a approuvé l'ensemble d'indicateurs. Il a par ailleurs décidé de reconduire le Groupe d'experts dans ses fonctions jusqu'à la fin de 2008 pour qu'il entreprenne les tâches suivantes:

a) Revoir l'ensemble d'indicateurs, selon qu'il conviendrait, après l'essai pilote de présentation de rapports et eu égard aux indications observations des pays concernant la maniabilité et la facilité d'utilisation des indicateurs et aux renseignements à fournir dans les rapports;

b) Compte tenu des résultats pertinents de l'atelier sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable dans les pays de la sous-région de l'EOCAC<sup>2</sup> (Moscou, 8 et 9 novembre 2006), étudier la possibilité d'élaborer des critères qui permettraient d'évaluer le succès de la mise en œuvre de la Stratégie dans les pays de la région, sur la base des indicateurs et des exemples communiqués par les pays au secrétariat de la CEE.

3. Conformément à ce mandat, le Groupe d'experts a tenu ses cinquième et sixième réunions du 20 au 22 juin 2007 à Vienne et du 12 au 14 décembre 2007 à Amsterdam, respectivement, à l'invitation des Gouvernements autrichien et néerlandais.

4. À leurs cinquième et sixième réunions, les experts ont décidé, compte tenu de la complexité de l'éducation au développement durable et des différences d'interprétation dont les indicateurs font l'objet en fonction du contexte national dans la région de la CEE, que les travaux relatifs à la mise au point de critères de qualité et à la révision de l'ensemble d'indicateurs devraient déboucher sur différents éléments étroitement reliés entre eux (voir la figure 1 ci-dessous). Il pourrait s'agir:

a) D'un ensemble de critères/seuils visant à évaluer/suivre le succès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD, c'est-à-dire «une norme à atteindre» – réponse plus quantitative à la question relative au «succès de la mise en œuvre»;

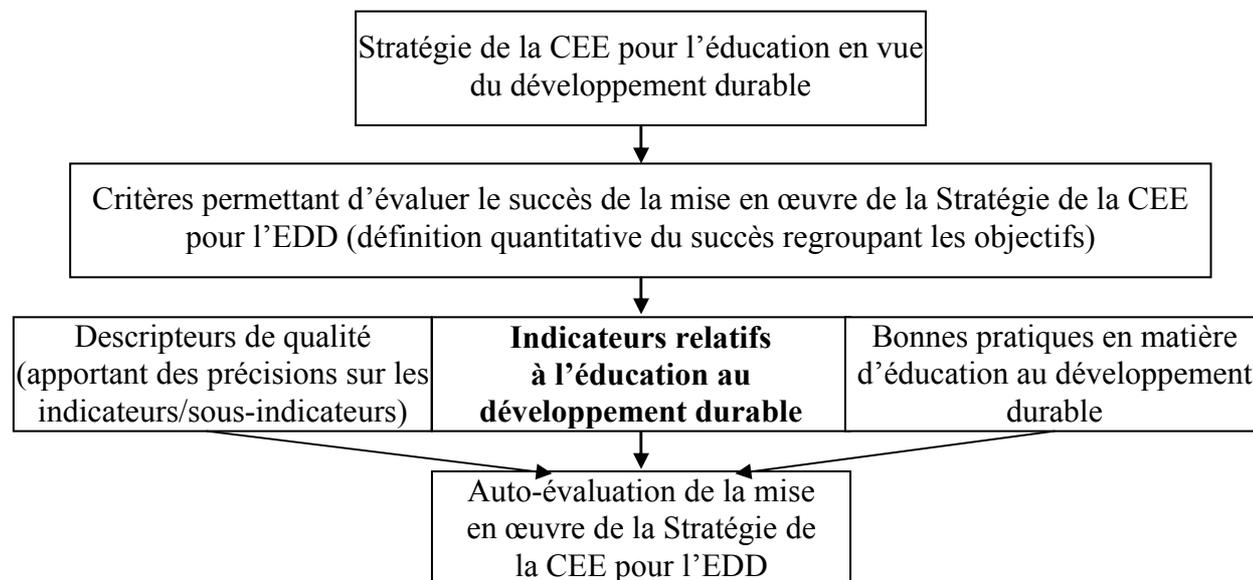
b) D'un ensemble d'indicateurs, à réviser selon que de besoin;

---

<sup>2</sup> Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

c) De directives qui consisteraient en une introduction (déjà élaborée) et un ensemble de descripteurs comprenant des notes explicatives sur les indicateurs/sous-indicateurs concernés et présentant des bonnes pratiques et des exemples pour chacun de ces indicateurs/sous-indicateurs – réponse plus qualitative à la question relative au «succès de la mise en œuvre».

**Figure 1: Apprendre les uns des autres**



5. Les experts ont décidé d'utiliser autant que possible le recueil des bonnes pratiques en matière d'EDD dans la région de la CEE réalisé conjointement avec l'UNESCO et, dans les cas où les bonnes pratiques faisaient défaut, de le compléter avec des exemples tirés d'autres sources.

6. Les experts ont décidé que la cinquième réunion devrait être consacrée à une réflexion sur les critères de qualité, et que la sixième porterait sur la «reformulation» du modèle de présentation des rapports et des sous-indicateurs et les modifications à y apporter.

## I. CRITÈRES DE QUALITÉ

7. Des discussions sur la nécessité de mettre au point des critères de qualité ont eu lieu à l'atelier de Moscou. Une des conclusions de l'atelier a été que quelques critères permettant de mesurer le succès de la mise en œuvre de l'EDD devaient être définis pour faciliter/étayer l'interprétation des indicateurs/sous-indicateurs, qui dépend pour une grande part du contexte national. De plus, des exemples de bonnes pratiques pourraient être recueillis pour les indicateurs/sous-indicateurs pertinents afin de montrer comment les principes de l'EDD pouvaient être mis en œuvre dans tel ou tel contexte. Le Groupe d'experts a estimé que cette question devait être envisagée d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif.

8. Le Groupe d'experts a décidé d'élaborer un ensemble de critères/seuils selon cette démarche quantitative (voir l'annexe I). Les «seuils» en question étaient destinés à donner aux pays une idée des réalisations minimales escomptées; les progrès pourraient ensuite être

contrôlés dans les phases ultérieures du plan de mise en œuvre. L'ensemble de critères de qualité correspond aux objectifs de la Stratégie. Vu qu'il disposait essentiellement d'informations sur les critères de qualité applicables au niveau d'écoles ou de projets (par exemple, les «Critères de qualité pour les établissements scolaires écoresponsables»<sup>3</sup> mis au point par les réseaux SEED de développement scolaire par l'éducation à l'environnement et ENSI), le Groupe d'experts a décidé d'élaborer des critères de qualité ciblant le niveau décisionnel.

9. S'agissant de la définition de la qualité, le Groupe d'experts est convenu qu'elle devrait être fondée sur les principes énoncés dans la Stratégie. Ces principes indiquaient les qualités ou les valeurs à prendre en considération pour évaluer de «bonnes» pratiques. Ces valeurs peuvent être explicitées par des exemples de bonnes pratiques, d'où l'idée d'élaborer des «descripteurs» pour expliquer ce que signifie une «bonne» pratique selon l'approche qualitative.

## II. INDICATEURS RELATIFS À L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Les résultats du premier cycle de présentation de rapports ont dépassé les attentes. Les 36 rapports soumis à temps pour la Conférence ministérielle de Belgrade ont démontré qu'une telle opération était à la fois un outil utile pour les gouvernements et un moyen de tirer des conclusions quant aux aspects sur lesquels des améliorations devaient être apportées à l'ensemble d'indicateurs. En réponse aux observations des pays sur la maniabilité et la facilité d'utilisation des indicateurs, le Groupe d'experts a mené des consultations approfondies sur les modifications éventuelles à y apporter. Il a constaté que quelques-uns devaient être présentés de façon plus explicite et précisés. Plusieurs questions, qu'il s'agisse de la présentation claire du degré de priorité des thèmes du développement durable ou du rôle des parties prenantes dans l'élaboration des rapports, devaient en outre être prises en compte d'une manière plus transparente. Le Groupe d'experts a estimé que le moyen le plus efficace de corriger ces imperfections consisterait à: a) modifier un nombre limité d'indicateurs; et b) mettre au point un ensemble de descripteurs contenant des notes explicatives pour chaque indicateur – outil qui aiderait les gouvernements à améliorer la présentation des rapports (voir la section III ci-après). Les gouvernements pourraient ainsi mieux comprendre les indicateurs, d'une part, et, de l'autre, des conclusions utiles s'en dégageraient quant à l'état de la mise en œuvre de la Stratégie dans un pays donné.

11. Le Groupe d'experts a formulé des propositions relatives à la révision de l'ensemble d'indicateurs et a chargé le Président d'en établir, avec le concours du secrétariat, une version révisée à soumettre pour examen au Comité directeur. Les révisions comprennent l'ajout d'un nouveau sous-indicateur (2.1.3), consacré aux méthodes d'enseignement/d'apprentissage, et quelques modifications et ajouts aux tableaux figurant en annexe.

12. Le Groupe d'experts a aussi proposé d'organiser, à l'intention des centres nationaux de liaison, des formations axées tout particulièrement sur la compréhension des indicateurs et l'importance du suivi et de l'évaluation.

---

<sup>3</sup> «Critères de qualité pour les établissements scolaires écoresponsables»; *Guide pour l'amélioration de la qualité de l'éducation à un environnement pour un développement durable*; Soren Breiting, Michela Mayer, Finn Mogensen, mai 2005.

13. Le Président du Groupe d'experts de l'UNESCO chargé du suivi et de l'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable a été invité à communiquer au Groupe d'experts des informations sur les travaux effectués jusque-là et sur les mécanismes de présentation des rapports relatifs au processus de suivi et d'évaluation de la Décennie. Il a été constaté que les indicateurs de la CEE et le mécanisme de présentation de rapports mis en place constituaient une contribution importante de la région de la CEE au processus de suivi et d'évaluation de la Décennie au niveau mondial et qu'ils permettaient de créer des synergies et de procurer des avantages réciproques. S'agissant de la présentation des rapports sur la mise en œuvre nationale, le Groupe d'experts s'est référé aux décisions prises à la Réunion de haut niveau de Vilnius et à la Déclaration commune concernant l'éducation en vue du développement durable adoptée par les ministres de l'éducation et de l'environnement à la Conférence ministérielle de Belgrade, prévoyant la présentation d'un rapport unique sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE qui tiendrait également lieu de rapport sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD.

14. Le Groupe d'experts a étudié les différences et les similitudes existant entre le modèle de présentation des rapports de la CEE et le projet de questionnaire de l'UNESCO, en cours d'élaboration, visant à évaluer la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD. Il a estimé que les rapports nationaux et les autres informations disponibles sur la mise en œuvre de l'EDD émanant de la région de la CEE constituaient une contribution des plus utiles à l'évaluation de la mise en œuvre de la Décennie. Il a aussi estimé que, malgré la différence de calendrier<sup>4</sup>, la contribution de la région de la CEE devait être fournie suivant le modèle de présentation des rapports de la CEE pour alléger la tâche incombant aux pays et donner suite aux décisions adoptées par les ministres de l'environnement et de l'éducation à la Réunion de haut niveau de Vilnius et à la Conférence ministérielle de Belgrade<sup>5</sup>.

### III. DESCRIPTEURS

15. Compte tenu des conclusions susmentionnées, les experts ont estimé que la partie descriptive de bon nombre des indicateurs/sous-indicateurs de qualité actuels était parfois peu claire et pourrait être mieux formulée. Cela tenait au souci de conserver à l'ensemble d'indicateurs un caractère succinct et concis: pour y remédier, il fallait soit revoir les indicateurs eux-mêmes, soit fournir des explications supplémentaires dans un guide qui accompagnerait l'ensemble d'indicateurs. Cette dernière solution a été jugée préférable pour le niveau décisionnel auquel les rapports sur la mise en œuvre nationale étaient élaborés. L'ensemble de descripteurs serait structuré de manière à inclure: a) la référence à l'indicateur/au sous-indicateur; b) la description des sous-indicateurs dont la signification et la teneur devaient

---

<sup>4</sup> La première série de rapports relatifs à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable est prévue pour la Conférence d'examen à mi-parcours qui doit se tenir en Allemagne en 2009, alors que la première présentation obligatoire des rapports relatifs à la Stratégie de la CEE est prévue pour la fin de la phase II en 2010.

<sup>5</sup> Déclaration commune adoptée par les ministres de l'éducation et de l'environnement à la séance conjointe consacrée à l'EDD (ECE/BELGRADE.CONF/4/Add.1).

être précisées; c) la citation pertinente tirée de la Stratégie et/ou du Cadre de Vilnius<sup>6</sup>; et d) des exemples, des bonnes pratiques, des études de cas ou des renvois aux sources de renseignements de ce type, de façon à en donner un aperçu. Le modèle proposé pour la présentation de cet ensemble de descripteurs est reproduit à l'annexe II.

16. Le Groupe d'experts a considéré que l'ensemble de descripteurs avait un caractère organique et que son champ «illustration» nécessiterait des mises à jour tenant compte de l'évolution du processus de mise en œuvre (par exemple, pour chacune des étapes de la mise en œuvre de la Stratégie, des révisions pourraient être nécessaires pour rester en phase avec les faits nouveaux survenus en matière de développement durable et d'EDD). Le Groupe d'experts a en outre décidé que, compte tenu de la complexité de la tâche consistant à élaborer un ensemble cohérent et complet de descripteurs comportant des illustrations utiles, il faudrait effectuer des travaux supplémentaires. Du même coup, un modèle plus adéquat devait être mis au point pour la présentation de bonnes pratiques illustrant les indicateurs/sous-indicateurs, ce qui aiderait ainsi à bien comprendre tant les résultats attendus que les mesures requises pour faire progresser la mise en œuvre.

#### IV. BONNES PRATIQUES

17. Un ensemble de bonnes pratiques donnerait une idée plus claire de la manière de mettre en œuvre l'EDD le plus judicieusement possible au niveau national. À cet effet, des exemples de bonnes pratiques ont été recueillis conjointement par l'UNESCO et la CEE en prévision de la Conférence ministérielle de Belgrade.

18. On s'est attaché à classer ces bonnes pratiques en fonction des indicateurs et des sous-indicateurs du modèle de présentation de rapports de la CEE. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour trouver des exemples correspondant à chaque indicateur et sous-indicateur et pour donner, autant que possible, des références permettant d'obtenir, si besoin est, des informations complémentaires.

#### V. QUESTIONS DIVERSES

19. Le Groupe d'experts a constaté des tiraillements entre les tenants de l'EDD comme moyen de modifier les comportements (vision instrumentaliste) et ceux qui la considèrent davantage comme un processus centré sur l'apprenant (vision émancipatrice). En réfléchissant au moyen d'y remédier, les experts ont noté que l'EDD recouvrait deux démarches interdépendantes<sup>7</sup>:

a) La première («EDD 1») apporte des informations et développe des compétences en vue d'introduire dans les comportements un changement déterminé. Cet aspect est d'autant plus important que certains comportements sont incontestablement bénéfiques. Même si le

---

<sup>6</sup> Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.

<sup>7</sup> Vare, P. et Scott, W. (2007), «Learning for a Change: exploring the relationship between education and sustainable development», *Journal of Education for Sustainable Development*, 1(2), p. 191 à 198.

comportement favorable au développement durable est explicité, le renforcement de la capacité des élèves à apprendre, si tant est qu'il en soit question, reste souvent implicite;

b) La seconde («EDD 2») développe notre capacité à livrer une réflexion critique au sujet et au-delà des messages relatifs à la durabilité («apprendre à apprendre»). Il s'agit notamment d'évaluer les idées touchant au développement durable et d'étudier les contradictions inhérentes à un mode de vie durable. Dans cette démarche, le développement de notre capacité à apprendre est explicite, alors que les messages relatifs au développement durable restent implicites. Il s'agit ici de l'apprentissage en tant que développement durable (c'est-à-dire du constat que le développement durable est en soi un processus d'apprentissage).

20. Il importe de concilier l'une et l'autre de ces démarches. La première est essentielle pour planifier l'avenir, mais le fait de lui accorder une importance exagérée pourrait créer une société moins durable, soit que les individus estiment avoir besoin qu'on leur dise à chaque fois ce qu'ils devront faire, soit qu'ils apprennent à résister aux recommandations des experts. La seconde nous aide à survivre et à réussir notre avenir; elle peut former des personnes capables de bien réagir et qui ont confiance en elles, mais ces aptitudes ne leur sont guère utiles si elles ne sont pas associées à une connaissance suffisante des questions relatives au développement durable.

## VI. RECOMMANDATIONS

21. Pour que des réponses de qualité figurent dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre, le Groupe d'experts a vivement recommandé aux gouvernements:

- a) De renforcer la coopération entre les secteurs de l'environnement et de l'éducation;
- b) De renforcer la participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre nationale. Il est très important d'élaborer ces rapports d'une manière transparente et participative. Une possibilité pourrait consister à encourager les pays à créer des groupes de parties prenantes pour appuyer le processus d'élaboration des rapports nationaux;
- c) De considérer l'auto-évaluation comme un moyen de tirer des enseignements de la mise en œuvre;
- d) D'étayer les rapports nationaux sur la mise en œuvre par des exemples et des renseignements sur les bonnes pratiques. Les experts ont souligné qu'il fallait y inclure des exemples ou des références, notamment des liens vers des sites Web ou des documents. De tels exemples seraient d'une importance capitale pour évaluer d'une manière objective les progrès réalisés par les pays, et faciliteraient grandement l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques;
- e) De présenter les bonnes pratiques et les rapports nationaux sur la mise en œuvre d'une manière interactive et conviviale en utilisant le site Web de la CEE. Les experts ont souligné que le recours accru aux technologies de l'information et de la communication permettrait d'accéder d'une manière conviviale à des informations et des documents divers ayant trait à la mise en œuvre du processus par l'intermédiaire du site Web de la CEE. Même si des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires, la mise en œuvre de l'EDD en serait

grandement facilitée. Un des services à envisager pourrait consister à offrir un accès convivial aux rapports nationaux sur la mise en œuvre, permettant d'effectuer des recherches par objectif, indicateur ou sous-indicateur. Un autre service utile pourrait être fourni en modifiant le site Web relatif aux bonnes pratiques pour pouvoir rechercher celles qui se rapportent aux objectifs de la Stratégie;

f) D'organiser à l'intention des centres nationaux de liaison des activités de formation sur l'utilisation des modèles de présentation des rapports et sur la signification des indicateurs;

g) De renforcer les capacités en matière d'EDD à tous les niveaux, en particulier dans le domaine du suivi et de l'évaluation, la mise en œuvre de la Stratégie constituant un processus d'apprentissage en soi. Il serait utile d'élaborer un programme de formation spécialisé à l'intention de différents groupes cibles pour appuyer ces activités de renforcement des capacités.

22. Le Groupe d'experts a mené à bien son mandat actuel. Il a néanmoins identifié plusieurs domaines qui nécessitent des travaux complémentaires, qu'il s'agisse d'établir la version définitive de l'ensemble de descripteurs, d'adapter le modèle de présentation des bonnes pratiques en vue de répondre aux besoins de la mise en œuvre de la Stratégie, ou d'élaborer un programme de formation pour différents groupes cibles.

23. À la suite de consultations entre le secrétariat et le Président du Groupe d'experts, une proposition tendant à proroger le mandat du Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'éducation au développement durable est soumise au Comité directeur pour examen et décision (Document d'information n° 1).

## Annexe I

### **CRITÈRES PERMETTANT D'ÉVALUER LE SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **1. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] des mesures visant à ce que les cadres politiques, réglementaires et opérationnels soutiennent la promotion de l'éducation en vue du développement durable**

a) Les conditions de base indispensables pour la mise en œuvre de la Stratégie ont été réunies (voir 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, et 1.2.7);

b) L'EDD est expressément mentionnée dans la législation et/ou des documents directifs nationaux (voir 1.2.1 et/ou 1.2.2 et/ou 1.3.1 et/ou 1.2.3 et/ou 1.2.4);

c) Un plan national d'action relatif à l'EDD est en cours d'élaboration et de mise en œuvre dans le cadre d'un processus interministériel et multipartite (voir 1.1.4, 1.2.5 et 1.2.6).

#### **2. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] de la promotion du développement durable par la diffusion de connaissances scolaires, non scolaires et parallèles**

a) Les thèmes relatifs aux dimensions sociale, environnementale et économique sont abordés dans les programmes scolaires à quatre niveaux au moins de la CITE<sup>8</sup> (voir annexe 1 a));

b) Ces thèmes sont abordés de manière intégrée (voir 2.2.1, tableau et col. b));

c) Les quatre compétences en matière d'apprentissage sont prises en compte pour trois des résultats escomptés au moins (voir annexe 1 b), col. 1);

d) Il existe au moins un programme national visant à appuyer la mise en œuvre de «l'approche institutionnelle globale»;

e) L'EDD fait l'objet d'un système officiel d'évaluation de la qualité à un niveau au moins de la CITE;

f) Les questions relatives au développement durable abordées dans les activités d'apprentissage non formelles et informelles sont illustrées par au moins un exemple (voir 2.5.1. et 2.5.2);

g) L' (les) exemple(s) donné(s) à la rubrique 2.5.3 montrent comment les résultats des évaluations des activités d'apprentissage non formelles et informelles ont été mis à profit pour améliorer les pratiques (voir 2.5.3);

---

<sup>8</sup> Classification internationale type de l'éducation.

h) La plupart des groupes de parties prenantes sont associés à un large éventail d'activités éducatives (voir annexe 2).

**3. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] des mesures visant à doter le corps enseignant des compétences nécessaires pour intégrer le développement durable dans les programmes**

a) L'EDD est intégrée dans la formation initiale et en cours d'emploi des enseignants à quatre niveaux au moins de l'enseignement (voir annexe 3);

b) L'EDD est intégrée dans la formation de responsables et de personnels administratifs à quatre niveaux au moins de la CITE (voir annexe 3);

c) Au moins un programme ou une initiative a pour objet d'appuyer au niveau national la coopération entre enseignants ou les réseaux/les cadres d'action en matière d'EDD auxquels ils participent.

**4. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] des mesures visant à faire en sorte que des outils et des matériels adéquats soient disponibles pour l'éducation au développement durable**

a) Un mécanisme est utilisé pour contrôler la qualité des outils et des matériels pédagogiques pour l'EDD (voir 4.2.1);

b) Des outils et matériels pédagogiques pour l'EDD sont disponibles à trois niveaux au moins de la CITE (voir 4.2.2) et il existe au moins un des dispositifs mentionnés à la rubrique 4.3.

**5. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] de la promotion de la recherche-développement en matière d'éducation au développement durable**

a) Des travaux de recherche sur l'EDD sont réalisés et bénéficient d'un appui (trois au moins des sous-indicateurs 5.1.1, 5.1.2, 5.1.3, 5.1.4 et 5.3.2 doivent s'appliquer);

b) Les acteurs de l'EDD bénéficient d'une aide pour contribuer à la recherche-développement en matière d'EDD (voir 5.2);

c) Des exemples d'initiatives ou de dispositifs permettant de rattacher la recherche-développement en matière d'EDD à la pratique sont fournis (voir 5.3.1);

d) La recherche en matière d'EDD comprend des mécanismes de diffusion interactifs (voir 5.3.1 et 5.3.2).

**6. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] du renforcement de la coopération en matière d'éducation au développement durable à tous les niveaux dans la région de la CEE**

a) Au moins un exemple de coopération internationale est fourni pour l'indicateur 6.1.

**7. Critères permettant d'évaluer le succès [de la mise en œuvre] des mesures visant à favoriser la préservation et l'utilisation des connaissances des peuples autochtones en matière d'éducation au développement durable**

a) On dispose d'informations selon lesquelles les connaissances des peuples autochtones sont prises en compte en matière d'EDD.

**Annexe II****MODÈLE PROPOSÉ POUR L'ENSEMBLE DE DESCRIPTEURS**

Indicateur/sous-indicateur	Dans cette partie figurera l'indicateur/le sous-indicateur.
Description	Dans cette partie figurera une brève présentation de l'indicateur/du sous-indicateur.
Référence correspondante à la Stratégie/au Cadre de Vilnius	Dans cette partie figureront les citations tirées de la Stratégie/du Cadre de Vilnius concernant l'indicateur/le sous-indicateur.
Illustration (exemples/bonnes pratiques/études de cas)	Cette partie présentera les exemples/bonnes pratiques/études de cas disponibles concernant l'indicateur/le sous-indicateur.

-----